



Compte rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFACCC

Vitry aux Loges – 9 et 10 octobre 2018

Mardi 9 Octobre 14 heures

Présents : 22 clubs – Représentés 5 (A3CV, AOCC, DIGNE LES BAINS, CCCPCA, DETHLEFFS)

Absents non représentés : 2 (ACCA, IPA France)

1- Résultat des votes par Internet, des 18 et 19 avril 2018 concernant l'approbation du compte-rendu du CA de Doussard :

29 clubs + 7 Membres du Cex ; 33 votants (ACCA-AOCC- Opale n'ont pas voté)

32 pour – 1 abstention

2- Situation des effectifs au 31 août :

Baisse de 68 adhérents sur l'ensemble des clubs, malgré une légère hausse des nouveaux adhérents sur l'année.

3- Situation financière :

La trésorière informe que tous les clubs ayant prêté de l'argent à la FFACCC ont été remboursés.

Malgré une hausse des dépenses au Salon VDL due au coût de la borne interactive, le solde est positif grâce notamment au Forum des voyages et au Guide des partenaires (+1500 euros)

Le résultat de l'année est positif.

La FFACCC se porte bien.

D'autre part certains clubs ayant prêté de l'argent sont indemnisés de l'intégralité des intérêts de leur capital (déjà remboursé) : CCS 364 € - CCCRA 616 € - CCCSO 186 €

4- Bilan de l'EURO CC :

426 inscriptions, 404 équipages présents ; tous les pays membres de la FICM ont été représentés.

Très grande satisfaction générale de la part des participants.

Les organisateurs regrettent que tous les clubs de la FFACCC n'aient pas été représentés ; ils déplorent également l'attitude des membres du bureau de la FICM.

Le bilan financier montre un excédent de près de 17400 euros qui sera partagé à part égale entre les 3 2 clubs : UCCF – CCCRA et la FFACCC

5 – Présentation d'une assurance ANNULATION – ARRIVEE TARDIVE – INTERRUPTION pour les adhérents :

Suite au constat fait à l'Euro CC, à savoir le nombre important d'annulations, une recherche d'assurance a été effectuée.

Un travail a conduit à une proposition de coût par contrat souscrit individuellement de 2,4% du montant du prix du voyage.

Nombreuses questions sur les garanties, les modalités de souscription auxquelles des réponses sont apportées.

Il est précisé que la panne du camping car est prise en compte et que l'assurance peut être souscrite pour tout type de voyage y compris sans camping-car.

Un membre du CA accepte de relire le contrat. Le Président doit recontacter l'assureur pour se faire préciser certains points.

6- Modification de la réglementation des sorties et voyages que les clubs et professionnels du tourisme effectuent.

6 a - Les nouvelles dispositions du code du tourisme sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Marie Madeleine présente les nouvelles obligations, notamment en ce qui concerne le déroulement de la sortie, les coordonnées de l'organisateur. Il est convenu que l'intégralité du texte qu'elle a rédigé à ce sujet sera communiqué à l'ensemble des Présidents de clubs.

6b – Nouveau bulletin d'inscription à mettre en œuvre

Plusieurs modifications sont apportées au document existant. Un certain nombre de points doivent obligatoirement figurer et ne peuvent être modifiés.

Il est décidé de reprendre la discussion le lendemain avec un exemplaire papier du nouveau bulletin sur lequel les points obligatoires seront surlignés.

7- Taxe à l'essieu pour les camping-cars de plus de 12 tonnes.

Plusieurs interventions auprès des services des douanes et divers ministères. Le dossier est clos, les douanes maintenant leur position au travers du code des douanes article 284 bis.

8- Renouveau du Comité exécutif :

Daniel Richaud retire sa candidature.

Il y a deux candidats : Danielle Roziaud (CCC18) et Jean-Pierre Ruellé (UCCF)

Clairette Couturier arrête son mandat ; elle est chaleureusement remerciée.

En 2019 le mandat de Daniel Collombet se termine. Ce dernier informe qu'il ne pense pas continuer compte tenu de son âge.

Alain Clavier, dont le mandat cesse également en 2019 annonce que contrairement à ce qu'il avait annoncé, il pourrait poursuivre si une équipe solide se constitue autour de lui.

9- FICM

Alain Clavier annonce qu'en tant qu'adhérent de la FFACCC il n'ira plus à aucune réunion de la FICM tant que ses dirigeants n'auront pas changé et qu'une nouvelle équipe soit constituée. Il ne participera pas à l'EURO CC 2019 en Italie.

Claude Guet se rendra à la prochaine réunion de la FICM

Il est souhaité qu'un renouvellement de l'équipe dirigeante soit effectué.

10- CLC

Le CLC est financé par UNI VDL dont le Président est M. Feuillet Pdg du groupe Trigano.

Depuis 2 ans le chargé de mission qui s'occupait des relations avec les municipalités n'a pas été remplacé.

Ceci signifie que seuls les anciens dossiers continuent d'être traités ; aucun nouveau dossier n'est pris en compte, situation intolérable. Alain Clavier se rendra à la prochaine réunion du CLC pour dénoncer cette situation et défendre notre position partagée par la FFCC concernant Camping Car Park.

Compte tenu de l'heure, la réunion est arrêtée et reprendra le 10 octobre à 8h30.

Mercredi 10 Octobre 8 heures30

Le Président annonce que 15000 triptyques ont été imprimés et sont à la disposition des clubs.

Présentation des nouveaux.

CCCSO : M. LHERMITTE (futur Président)

SMH : M. CASENAVE (futur Président)

CCCEST : M. LAMARCHE (nouveau membre du CA du CCC EST)

CCCNP : Mme. DESTREBECQ (Vice Présidente du CCCNP)

ACCNDS : M. PRACCHIA (Vice Président de l'ACCNDS)

Retour sur Assurance annulation et nouveau bulletin d'adhésion.

Suite aux questions posées la veille Alain Clavier a contacté l'assureur et reçu les 2 confirmations :

- La souscription de l'assurance aura lieu le jour de la confirmation du séjour par l'organisateur et au plus tard dans les 5 jours suivants
- En cas d'annulation du séjour par l'organisateur l'assurance remboursera la prime versée par le souscripteur.

Le bulletin d'inscription est distribué et plusieurs explications sont données. Il est néanmoins rappelé que les parties surlignées en jaune sont obligatoires et non modifiables.

11-Protection juridique :

11a - Marie Madeleine Couturier rappelle un certain nombre de points concernant le contrat, notamment :

Il concerne le camping car et les véhicules de la famille habitant à la même adresse

La PJ peut être déclenchée dès l'achat du véhicule, en cas de panne, de litiges (y compris avec l'assureur)...

Il n'y a pas de reconduction tacite

La Protection juridique souscrite auprès de l'Automobile Club d'Alsace est garantie par l'assurance du Crédit Mutuel.

D'autre part elle rappelle le rôle de Géralde Martin, déléguée à la Protection juridique :

Elle précise les pièces du dossier à fournir, vérifie les dossiers, les transmet à l'ACA. Elle peut donner un conseil mais qui n'a pas de valeur juridique. Elle n'est pas responsable des délais. Seul l'adhérent décide de la suite à donner. Ce dernier est invité à informer Géralde du suivi du dossier.

Elle insiste sur le fait que Géralde n'est pas là pour recevoir des reproches ou autres réflexions disgracieuses.

Une faiblesse des garanties offertes : la prise en charge intégrale des frais juridiques n'est pas atteinte.

Il est rappelé qu'il est indispensable d'inscrire sur les bulletins d'adhésions ou de ré adhésions :

« Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club, ou sur celui de la FFACCC ; il peut vous être envoyé, sur simple demande au secrétariat de notre club accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour »

11b - Résumé des actions d'octobre 2017 à octobre 2018

Géralde Martin présente le tableau des interventions pour cette période : 36 dossiers ouverts – 15 sont clos – 21 sont en cours. Certains adhérents ne communiquant pas sur l'état d'avancement de leur dossier, il est possible que des dossiers « en cours » soient en fait clos.

2/3

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N°IM075100248 - Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, Rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : secre.ffaccc@orange.fr site www.ffaccc.fr

12 Accueil et stationnement

Hélas toujours les problèmes : barres de hauteur, arrêts abusifs, etc

13 Partenariat :

Il y a plus de 400 partenaires dans le guide ; Sur le site de la FFACCC la liste est réactualisée régulièrement.

Imprimé par le Monde du Camping Car, le guide est excédentaire.

Daniel souhaite être aidé dans sa tâche.

14 Commentaires sur le site Internet :

Claude Guet demande aux Présidents d'être précis dans leurs annonces.

Une modernisation du site est à l'étude ; elle devrait permettre d'accéder à tous les blocs du site, sans avoir à passer par l'hébergeur.

15 Gestion des programmes et sorties :

En raison de l'absence du responsable, le point n'est pas abordé

16 Fichier en ligne :

Alain Clavier rappelle qu'en cas d'adhésion à 2 clubs il y a un club principal (celui de la première adhésion) et un club secondaire. En cas de ré adhésion, si elle est enregistrée d'abord par le « club secondaire » c'est ce dernier qui devient « club principal ». Il y a donc lieu de vérifier auprès de l'adhérent et informer l'autre Président.

Il est impératif de veiller à l'enregistrement sur la base en ligne de tous les participants à une sortie dans la fiche spécifique ouverte par le club, en cas de problème c'est de la responsabilité du Président de Club et de l'organisateur.

Bernard Depierre accepte de seconder Alain Clavier dans la gestion de la base en ligne.

17 Salon VDL 2018 :

Jean-Claude Mouffle fait le point :

Fréquentation en baisse sur l'ensemble du Salon et donc sur le stand de la FFACCC

30 ré adhésions et 40 adhésions.

L'enregistrement sur la base est effectué en direct par Alain ; chaque Président peut donc consulter la base pour voir s'il a des ré adhésions ou adhésions.

Alain Clavier remercie l'équipe du Salon, précise que les 5 emplacements sur le parking professionnel seront renouvelés, et ce malgré l'augmentation des tarifs.

Une formation sera assurée pour les 5 bénévoles par Alain.

Un « relookage » du stand est envisagé. L'étude a été confiée à une entreprise spécialisée.

18 Vadrouille

Claudine et Alain Cousin sont remerciés pour leur travail.

Claudine rappelle qu'avec 84 pages il serait bon que les sorties annoncées ne dépassent pas 2 pages : 1 pour le bon d'inscription l'autre pour un descriptif rapide.

Il n'y a pas de sélection des articles. Ce qui est envoyé est publié avec les contraintes de place.

19 Forum des voyages 2018

Jean-Pierre Ruellé indique qu'il y a 33 inscriptions enregistrées à ce jour et une quinzaine d'enveloppes arrivées en son absence.

Il regrette que seuls 3 adhérents présentent leurs voyages. Appel est lancé auprès des clubs qui pourraient profiter du forum pour présenter des sorties prévues en 2019.

20 Forum des voyages 2019

Fernand et Danielle Roziou se portent volontaires, avec le CCC18, pour une organisation à Saint Amand Montrond.

21 Organisation du CA d'avril 2019

Organisé par le CCCNP il aura lieu du 9 au 11 avril à Berck, pendant le festival des cerfs volants.

22 Questions diverses :

Le Comité exécutif souhaite que les frais kilométriques pour les déplacements soient passés de 0,25€ à 0,28€

La sortie « Armada » organisée par le CCCNP est complète.

Le prochain Euro aura lieu du 8 au 12 mai à Marina di Carrara.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11heures 40.

Le CA et l'AG de l'automne 2019 se tiendront en même temps que le forum 2019 à ST Amand Montrond (avant ou après) ceci à titre d'essai.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre RUELLÉ



Le Président

Alain CLAVIER

